

# SÉANCE extraordinaire

**Le 10 décembre 2020**

---

---

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 10 décembre 2020, à 12 h 30, à huis clos, comme prescrit par le gouvernement dans le cadre des mesures prises pour éviter la propagation du COVID-19.

**SONT PRÉSENTS** Madame Louise Langlois, maire, madame la conseillère Meggie Ritchie, et messieurs les conseillers Bruno-Pierre Godbout, Denis Pelchat, Donald Vachon et Gaétan Daraïche.

**EST ÉGALEMENT PRÉSENT** Monsieur Roch Giroux, directeur général et greffier.

**EST ABSENT** Monsieur le conseiller Richer Duguay.

---

---

## OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM

### 201210.383 GARAGE CREVIER – DÉMOLITION

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, appuyé de monsieur le conseiller Donald Vachon et unanimement résolu que ce conseil octroi le contrat de démolition du garage Crevier, quartier Pabos, à Duguay Sanitaire Inc. pour une somme de 41 391 \$, toutes taxes incluses.

Il est également résolu que ce montant soit prélevé du surplus non affecté de la grande Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 201210.384 ENTENTE AVEC ESPOIR CÂLIN - AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche et unanimement résolu que ce conseil autorise madame Louise Langlois et monsieur Roch Giroux, respectivement maire et directeur général & greffier, à signer pour et au nom de la Ville l'entente relative à la fourniture de services de refuge pour animaux domestiques et l'application des règlementations municipales concernant les chiens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 201210.385 PROGRAMMATION FINALE COÛTS RÉALISÉS - TECQ 2014-2018

ATTENDU QUE :

La Ville de Chandler a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le

cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

La Ville de Chandler doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche et unanimement résolu que :

- la Ville de Chandler s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la Ville de Chandler s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la Ville de Chandler approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la Ville de Chandler s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la Ville de Chandler s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.
- la Ville de Chandler atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version numéro 4 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**201210.386 ENTENTE DANS LE CADRE DES DOSSIERS NUMÉROS TAT 1041413 31 2007 (CQ-2020-3599) et 1207471 31 2011- ENTENTE DE FIN D'EMPLOI - DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT les dossiers TAT 1041413 31 2007 (CQ-2020-3599) et 1207471 31 2011;

CONSIDÉRANT les dossiers CNESST 30-00-49435 et 10-00-13648;

CONSIDÉRANT l'entente de règlement hors Cour et de fin d'emploi intervenue avec l'aide de la conciliatrice, laquelle doit demeurer strictement confidentielle;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et est résolu :

D'AUTORISER le directeur général, à titre de représentant de la Ville de Chandler, à signer l'entente intervenue dans les dossiers TAT/CNESST mentionnés dans le préambule de la présente résolution et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette entente

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**201210.387 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur le conseiller Donald Vachon propose la levée de l'assemblée à 12 h 42.

VILLE DE CHANDLER

---

Louissette Langlois  
Maire

---

Roch Giroux  
Directeur général et greffier